



Vignerons Franciliens Réunis
Organisme de Défense et de Gestion des
vignes patrimoniales de France et de la
viticulture professionnelle francilienne

Lettre d'information n° 41-2013

lundi 20 mai 2013

Chers amis vignerons et amis des vignerons.

Vignes patrimoniales en Europe : la Commission européenne les ignore encore

VFR a remis à la Commission européenne une étude juridique tendant à distinguer les vignes et leurs produits selon qu'ils sont à vocation commerciale ou non. Nonobstant cette étude et les réalités observées en plusieurs États-membres, la Commission estime que l'OCM s'applique aux produits indépendamment de cette vocation. Il résulte de cette interprétation, surtout pour certains États membres comme la France, l'interdiction d'avoir une vigne patrimoniale. Cela renforce notre détermination à obtenir un statut spécial, un espace de liberté, au moins comme l'ont fait nos voisins suisses dans leur loi fédérale.

Vignes patrimoniales de France. Défendre Vignes et Vignerons du Trièves

Cette association très dynamique, soutenue par les pouvoirs publics et financée par le FSE connaît un contentieux douloureux avec la douane à cause d'une lecture étroite de l'OCM, correspondant à celle de la commission, mais totalement disproportionnée au réel.

VFR dans Decanter China (winechina.com, 8 mai 2013)

La journaliste Jane Anson a publié un article sur nos travaux en vue d'obtenir une IGP et sur notre défense des vignes patrimoniales de France dans la revue Decanter publiée en Chine.

Les ennemis du vin 2. La fiscalité comportementale

Une certaine conception de l'être humain consiste à vouloir dicter son comportement par des taxes ciblées et lourdes, voire clairement stigmatisantes. Or, éduquer consiste à responsabiliser chacun dans le respect de sa personne et lui faire comprendre ce qui est bon ou mauvais. Taxer un produit peut freiner sa consommation mais oblige d'abord les consommateurs à alimenter le trésor public. Cela n'a jamais éliminé un produit mauvais, ni empêché les abus de produits bons, ni réduit les causes morales, psychologiques, somatiques et sociales des abus. Or, le vin est à nouveau attaqué. Allez sur le site de **Vin et Société** voir comment il est défendu (vinetsociete.fr).

Droits de plantation 10. Donner sa place à chacun dans et hors du marché

Le marché du vin est un marché très sensible, il doit donc être protégé de ses propres excès grâce à une discipline raisonnée et consentie par ses opérateurs. Magnifique principe que nulle institution, locale, nationale, européenne ou mondiale n'atteindra jamais que très imparfaitement mais il ne faut pas y renoncer. Nous verrons plus loin un bon exemple de protection en France. Mais cette protection n'exige nullement d'empêcher l'existence de la viticulture patrimoniale, qui est hors marché par nature, d'autant que c'est bon pour le marché. La France, reine du monde viticole et des réglementations, s'honorerait à enfin bien régler la question. Des milliers de français sont concernés, autant d'ambassadeurs de notre art de vivre. Il suffit de leur octroyer une surface et une production limitées, une simple surveillance phytosanitaire, une instance de représentation, un guide de bonnes pratiques et il y aura du bonheur pour tous.

Lecture pour vignerons

Inviguez-vous, de **Jacques Dupont**, auteur des pages oenophilie de *Le Point*, vous régaler de son analyse sans concession d'un mal français - dont on peut guérir - en un domaine technique, culturel et humaniste où nous devrions tous être très fiers et bien instruits (144 pages, 20,4*13 cm, 170 g, 9 €, édité par Grasset). Un encouragement à la lutte ouverte contre les idéologies.

Le conseil du mois par Emmanuel MONTEAU, conseiller viticole indépendant

Froid, pluies, rien n'est facile pour le vigneron qui commence les opérations en vert (quand la vigne verdit). Il faut ôter les gourmands sur le tronc, sous le bourrelet de greffe, dédoubler parmi les rameaux fructifères. Surveiller les petits effets de chaleurs qui réveillent le mildiou.

Patrice BERSAC, Président

VFR - 3, cour du Ginkgo - 75012 Paris - www.avfr.org

tél. : 01 44 67 78 51 - mph 06 84 61 23 65 - fax : 09 57 45 78 65 - [adel : pbersac@gadz.org](mailto:adel@pbersac@gadz.org)

Association Loi 1901 (JO 14.10.2000) - APE 9499Z - SIRET 479 942 955 000 10 - TVA IC FR 65 479 942 955